

REPUBLIQUE GABONAISE
Union-Travail-Justice



DISCOURS DU
DOCTEUR MARIE MADELEINE MBORANTSUO,
A L'OCCASION DE PARRAINAGES
D'EVENEMENTS CULTURELS ET SCIENTIFIQUES

Fascicule publié sous le haut patronage de la Cour Constitutionnelle
de la République Gabonaise

**DISCOURS DU
DOCTEUR MARIE MADELEINE MBORANTSUO,
À L'OCCASION DE PARRAINAGES
D'ÉVÈNEMENTS CULTURELS ET
SCIENTIFIQUES**

Fascicule publié sous le haut patronage de la Cour Constitutionnelle
de la République Gabonaise

SOMMAIRE

Discours du Docteur Marie Madeleine MBORANTSUO à l'occasion de parrainages d'évènements culturels et scientifiques

-Soirée culturelle franco-gabonaise sur la haute couture	5
-L'Ecole Nationale d'Administration (Promotion 2000)	9
-L'Ecole Nationale des Eaux et Forêts (Promotion 2002)	15
-L'Université des Sciences et Techniques de MASUKU (Promotion 2004)	21
-L'Institut Supérieur de Technologies (Promotion 2004)	27
-Ouverture de la célébration de la Journée Internationale de la Femme (8 mars 2007)	35
-Côture de la célébration de la Journée Internationale de la Femme (8 mars 2007)	43
-8 ^{ème} Promotion de l'Ecole d'Etat-Major de Libreville (EEML)	45
-Cérémonie de baptême et de remise des diplômes aux lauréats de la 9 ^{ème} Promotion de l'Ecole d'Etat-Major de Libreville (2010)	59
-Discours aux femmes du Haut-Ogooué	69



Son Excellence Madame Marie Madeleine MBORANTSUO
Président de la Cour Constitutionnelle de la République Gabonaise

**DISCOURS DE MADAME LE PRESIDENT
DE LA COUR CONSTITUTIONNELLE**

**A L'OCCASION DU PARRAINAGE
D'UNE SOIREE CULTURELLE FRANCO-GABONAISE
SUR LA HAUTE COUTURE**

Excellence, Monsieur l'Ambassadeur de France,

Distingues invités,

Mesdames, Messieurs,

C'est un immense privilège qui m'est fait de co-parrainer cette grande soirée culturelle franco-gabonaise initiée ce soir dans notre capitale, Libreville.

Ce privilège se doute du plaisir d'assister à un défilé de mode organisé dans le plus pur style de la proverbiale élégance française. La participation de Miss France à cette manifestation témoigne, à n'en point douter du degré de sophistication de son organisation, dans la mesure où l'élégance, alliée à la beauté, constituent assurément un des traits marquants de l'excellence française.

Permettez-moi donc, **Monsieur l'Ambassadeur**, de féliciter chaleureusement Miss France pour son charme empreint d'une légitime joie de vivre propre à son jeune âge, mais aussi les organisateurs pour ce magnifique défilé de mode qui sera exécuté avec bonheur par de jeunes dames qui savent si bien mettre en valeur la perfection et la délicatesse du corps féminin.

Excellences, Monsieur l'Ambassadeur,

Mesdames, Messieurs,

Je voudrais quelque peu remonter le temps pour rappeler que lors de la signature des accords de coopération entre nos deux pays, au moment de l'accession du Gabon à la souveraineté internationale, figurait en bonne place un volet coopération culturelle. La France, à l'époque seule, et aujourd'hui dans le cadre de l'Union Européenne, n'a jamais ménagé ses efforts pour promouvoir la culture gabonaise à l'intérieur de ses frontières comme en dehors.

Il suffit pour s'en convaincre de citer quelques exemples patents encore frais dans nos mémoires : l'organisation au Centre Culturel Français Saint-Exupéry de vernissages ou d'expositions pour les artistes plasticiens ; la création d'un grand prix de l'Ambassadeur de France pour les artistes peintres ; l'organisation de concours de photo ; le soutien et la promotion des œuvres de l'esprit : littérature, cinéma, théâtre, musique traditionnelle et moderne, participation à des festivals culturels en Europe et aux Amériques, etc.

Cependant, un pan de cette culture, la couture, demeurait jusque là inexploré. Le défilé de mode auquel nous allons assister dans un instant va constituer le point de départ d'une croisade en vue de mieux la faire connaître. Au demeurant, à en croire les médias, l'une des organisatrices de la manifestation de ce soir, Madame Olga ONDJIKA, n'a pas attendu cette soirée pour commencer cette croisade. Ce dont je la félicite sincèrement.

Excellences, Monsieur l'Ambassadeur,

Mesdames, Messieurs,

La mode et la haute couture, comme les accessoires qui s'y rapportent, sont l'expression de la culture d'un pays, la tradition d'un art de vivre de ses populations. Ce sont là autant d'intrants spécifiques qui caractérisent le dynamisme d'un pays, au même titre que le sport, le cinéma, l'art culinaire, les inventions scientifiques et les performances techniques, etc.

Sans pour autant y avoir séjourné, beaucoup de personnes dans le monde connaissent par exemple la France et l'Italie, pays d'excellence de la haute couture, à travers des noms célèbres que sont Christian DIOR, Yves SAINT-LAURENT, Georgio ARMANI, CERRUTI, pour ne citer que ceux-là.

Comme on le voit, la haute couture et les industries qui s'y rattachent et même plus prosaïquement le prêt-à-porter ou l'industrie textile, contribuent de façon substantielle à l'amélioration des conditions de vie des habitants, par la résorption du chômage et la création des richesses.

Beaucoup de citoyens dans le monde sont identifiés à travers leurs costumes traditionnels. Ce qui est loin d'être le cas du Gabon qui fait figure en la matière de pays atypique. C'est donc dire que la manifestation de ce soir, au cours de laquelle nous verrons des réalisations françaises de notoriété bien établie, œuvres de Jean DOUCET, l'un des couturiers les plus talentueux de sa génération, et des créations gabonaises mêlant modernisme et tradition, ne peut que profiter d'abord au Gabon, tant sur le plan économique, culturel qu'artistique.

Je vous remercie.

**DISCOURS DE MADAME LE PRESIDENT
DE LA COUR CONSTITUTIONNELLE**

**A L'OCCASION DU PARRAINAGE
DES ELEVES DE L'ECOLE NATIONALE
D'ADMINISTRATION (ENA)**

« PROMOTION 2000 »

**Monsieur le Ministre d'Etat,
Ministre de la Programmation du Développement et
de l'Aménagement du Territoire,
Représentant Monsieur le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement, empêché,**

Monsieur le Président du Sénat,

Monsieur le Président du Conseil national de la communication,

**Mesdames et Messieurs les membres des Institutions
Constitutionnelles,**

Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement,

**Monsieur le Ministre de l'Economie, de la Privatisation,
représentant Monsieur le Ministre de la Fonction Publique,
de la Réforme Administrative et de la Modernisation de l'Etat,
empêché,**

**Monsieur le Directeur Général de l'Ecole Nationale
d'Administration,**

**Excellences, Mesdames, Messieurs les Ambassadeurs,
Honorables invités,**

Mesdames, Messieurs,

Chers filleuls,

Je voudrais tout d'abord vous dire la fierté que je ressens en ce moment, pour l'honneur que vous m'avez fait, chers filleuls, en me choisissant comme marraine de la dix-huitième promotion de l'Ecole nationale d'administration. J'en suis fort flattée et vous remercie de cette marque de considération qu'au-delà de ma personne, vous portez à l'Institution que j'ai le privilège de présider.

Mes Chers filleuls,

Après de longues et laborieuses études secondaires et supérieures, et au terme de ces fructueuses années passées au sein de cette prestigieuse structure de formation de l'élite de notre administration, vous voici au seuil d'une nouvelle étape de votre vie. Vous allez devenir de hauts fonctionnaires de la République.

Certes, vous avez tous reçu de vos professeurs un même enseignement. Mais cet enseignement, chacun de vous a dû l'assimiler à sa manière, suivant son tempérament et ses prédispositions.

Cela voudrait dire qu'en dépit de votre formation commune, vous partez déjà naturellement différents les uns par rapport aux autres et qu'il n'y aurait donc rien d'étonnant à ce que cette différence puisse s'accentuer tout au long de votre carrière si, aux connaissances acquises, vous ne développiez des qualités personnelles, notamment l'abnégation, le sens de l'honneur, l'humilité et la disponibilité, qualités qui feront de vous de brillants et dévoués fonctionnaires dont notre pays a tant besoin.

Je vous exhorte, donc, chers filleuls, à cultiver ces qualités qui attireront sur vous l'attention de vos supérieurs et par conséquent vous garantiront une carrière réussie.

Une nouvelle école s'ouvre à vous, différente de celle que vous venez de quitter. Elle requiert, comme vous vous en doutez, un nouvel apprentissage. Aussi vous faudra-t-il faire montre de beaucoup d'humilité si vous voulez tirer le meilleur parti des anciens que vous trouverez dans les administrations au sein desquelles vous serez appelés à servir, et à quelque niveau qu'ils se trouvent.

De même, dans la mesure où votre formation vous prédispose, à terme, à occuper les fonctions les plus élevées de la hiérarchie administrative, il vous faudra tout aussi faire preuve d'humilité en acceptant d'associer les agents placés sous votre autorité au processus de la prise de décision, même si la responsabilité finale de celle-ci vous incombe.

A la modestie, il faudra adjoindre le respect de la hiérarchie et la volonté constante de perfectionnement et d'amélioration des résultats, mais aussi la patience qui n'exclut pas l'ambition, à condition toutefois que celle-ci soit saine et exclusive de toute tentative frauduleuse aux fins de brûler les étapes, tentatives qui, au final, peuvent entraver voir briser votre carrière.

J'ajouterais pour être complet trois autres qualités majeures que je vous recommande vivement de faire les vôtres, la compétence, le sens de l'équité et l'abnégation.

D'abord, la compétence.

Elle s'entend comme la capacité reconnue en telle ou telle matière et qui donne le droit d'en juger. Celle-ci ne s'acquierte donc pas uniquement sur le banc de l'école mais également à l'épreuve des faits. La compétence, pour ce qui vous concerne, doit être bureautique et technique ; elle nécessite aussi une certaine dose de

courage, le courage de prendre la décision qui s'impose parce qu'allant dans le sens de l'intérêt général.

Ensuite, le sens de l'équité.

Notre administration tend à se signaler aujourd'hui par un déficit du sens de l'équité, alors même que celui-ci devrait être enraciné dans notre culture administrative. En effet, l'équité signifie l'impartialité dans la prise des décisions, le respect des droits d'autrui, en un mot, le sens de la justice.

Vous devez donc cultiver cette qualité qui doit vous permettre de servir le citoyen qu'est l'usager du service public sans considération ni de ses origines raciales, ethniques, familiales et sociales ni a fortiori de ses opinions politiques.

Enfin, l'abnégation, c'est-à-dire le renoncement, le sacrifice ou le don de soi. La République attend de vous que vous soyez à son service et non que vous vous serviez d'elle. Vous ne devez donc attendre, en contre partie de ce service, aucun autre avantage que votre rémunération mensuelle et aucune autre satisfaction que celle, morale, du devoir bien accompli.

Chers filleuls,

Vous entrez dans la vie active alors que nous abordons un nouveau siècle dont tout le monde s'accorde à dire qu'il sera le siècle de l'excellence et de l'interchangeabilité des élites par-dessus les frontières. Vous vous en doutez, c'est un monde où la compétition s'annonce rude et impitoyable. Vous devez donc toujours œuvrer avec l'idée de figurer au palmarès des meilleurs.

A cet égard, vos atouts seront la remise en cause perpétuelle de vos méthodes de travail, la réactualisation de vos connaissances et

vos capacités d'adaptation aussi bien aux outils les plus en plus performants qu'aux règles en constante mutation du monde moderne.

A ceux d'entre vous qui ont choisi la filière diplomatie, je recommande d'avoir toujours à l'esprit le souci de préserver l'image de marque de votre pays, que vous serviez à l'intérieur ou à l'extérieur de ses frontières.

Dans le même ordre d'idées, je voudrais, à l'endroit de toute la promotion, livrer ici les quelques réflexions que m'inspire la formule sacramentelle figurant à l'épilogue des textes administratifs, à savoir « partout où besoin sera ». Dans l'administration, cette formule traduit, en ce qui concerne l'utilisation du personnel, le principe de nécessité de service.

Nous sommes faits, nous agents de l'Etat, pour la nécessité du service, pour servir partout où nous appelle le service de l'Etat, c'est-à-dire partout où besoin sera.

Cette double formule n'est qu'une transcription en termes modernes de celle appliquée aux serfs des seigneurs du moyen âge, « taillables et corvéables à merci ».

Nous sommes en effet les servs et les serfs de l'Etat, seigneur souverain qui ne connaît pas d'état d'âme et qui exige de ses serviteurs qu'ils n'en connaissent pas non plus.

Les hauts fonctionnaires que vous serez devront épouser la méthode dite de Saint Joseph COTTOLENGO.

Ce saint italien disait à ses fils, pourtant handicapés, mais que leur hiérarchie déplaçait systématiquement parce qu'indésirables, je cite : « *Ne cherchez pas le pourquoi de votre déplacement continual. Ne*

vous laissez pas impressionner, car vous devez savoir que pour donner plus de goût aux choux, on les transplante plusieurs fois, » fin de citation.

Vous êtes donc ces choux de l'Etat. Vous aurez meilleur goût en vous adaptant à toutes les missions qui vous seront confiées, à toutes les affectations que vous recevrez, au milieu de quelque couche de la société que ce soit et dans n'importe quelle circonstance.

Mes chers filleuls,

En tant que votre aînée dans la vie active, vous pourrez toujours compter sur ma disponibilité pour vous apporter, en cas de besoin, ma modeste expérience.

En vous renouvelant mes vives félicitations, je vous souhaite à toutes et à tous pleins succès dans vos futures carrières.

Je vous remercie.

**DISCOURS DE MADAME LE PRESIDENT
DE LA COUR CONSTITUTIONNELLE**

**A L'OCCASION DU PARRAINAGE
DES INGENIEURS ET TECHNICIENS SUPERIEURS DE
L'ECOLE NATIONALE DES EAUX ET FORETS (ENEF)**

« PROMOTION 2002 »

**Messieurs les Présidents des Institutions
Constitutionnelles,**

**Mesdames et Messieurs les membres
du Gouvernement,**

**Excellences Mesdames et Messieurs
les Ambassadeurs,**

Distingués invités,

Mesdames, Messieurs

Flattée et touchée de l'honneur que les étudiants de l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts en fin de cycle cette année ont bien voulu me faire en me choisissant pour être marraine de leur double promotion, à savoir la 31^{ème} promotion qui est celle des Ingénieurs techniques et la 30^{ème} qui concerne les Adjoints techniques des Eaux et Forêts, c'est avec un réel plaisir que je me fais le devoir de prendre part à cette cérémonie de remise de diplômes organisée à leur intention.

Une cérémonie de remise de diplômes est toujours pour le lauréat un moment unique dans sa vie, un grand moment où l'émotion et la joie se ressentent avec une intensité particulière. Car cette cérémonie consacre de façon éclatante un succès obtenu au prix

des efforts quotidiens soutenus dans ce labeur des plus ardu斯 qu'est la poursuite des études, le long d'un chemin comportant souvent maints obstacles et maintes difficultés qui ont pu confiner, certains jours, au découragement et au désespoir.

Nos lauréats ont donc tenu bon ; ils reçoivent aujourd'hui, à travers le diplôme qui va être remis à chacun d'eux, la récompense méritée de leurs efforts.

A cet égard, je ne pense pas trahir les sentiments des personnalités ici présentes en disant que nous tous, en ce moment, partageons entièrement leur joie ; je dirai même que nous sommes en parfaite communion avec eux, dans la mesure où ces instants nous rappellent notre propre passé, notre propre parcours d'étudiants marqués au final par des circonstances analogues.

C'est un plaisir que nous devons aux responsables de l'Ecole et, surtout, au chef de département ministériel concerné, qui ont bien voulu nous associer à cette cérémonie par leur aimable invitation. Qu'ils en soient ici sincèrement remerciés.

**Monsieur le Ministre des Eaux et Forêts, de la Pêche,
du Reboisement, chargé de l'Environnement
et de la Protection de la Nature,**

L'on constate, au seul intitulé de votre département ministériel, combien grande et immense est la mission qui est la vôtre et combien il vous faut de collaborateurs consciencieux, dévoués et habités par la notion du devoir.

A propos de celui-ci, je voudrais m'adresser tout spécialement aux impétrants, mes filleuls, que je tiens à féliciter de prime abord chaleureusement pour leur réussite.

Chers filleuls,

Désormais lancés dans la vie active, vous aurez à assurer demain le fonctionnement efficient des services dont vous aurez la charge. Votre responsabilité devra alors s'entendre de deux façons, à la fois pratique et morale.

Au plan pratique, il vous faudra accomplir votre tâche quotidienne régulièrement, consciencieusement, complètement. En d'autres termes, il vous faudra, en quelque sorte, faire corps avec votre travail afin de mériter pleinement le salaire qui vous sera servi en contre partie.

C'est ce que l'on désigne sous le terme d' « hétéronomie », qui est la soumission de la volonté aux impératifs qui lui sont extérieurs. Ainsi travaille-t-on pour gagner sa vie, ainsi le travail est-il accompli « conformément au devoir ».

Au plan moral, l'on distinguera avec **Emmanuel KANT** le travail accompli « conformément au devoir » de l'action menée « par devoir ».

Travailler « conformément au devoir », on vient de le voir, c'est être obligé de travailler sur la base d'une contrainte extérieure à sa volonté ; ce que fait habituellement tous les jours le commun des mortels.

Au contraire, travailler « par devoir » correspond à un comportement intelligible et rationnel. L'homme est libre. Il est déterminé à agir moralement par respect pour la loi morale qui est un concept dépouillé de toute signification affective, l'être moral ne respectant rien d'autre que son propre pouvoir législatif.

Ainsi, tout en reconnaissant la réalité et l'utilité de l'aspect pratique du devoir, le travail « conformément au devoir », je voudrais vous inviter à considérer d'une manière toute particulière son aspect moral, le travail « par devoir. » Car c'est celui qui induit l'imagination créatrice et commande l'effort soutenu par la recherche du progrès en vue de la survie de l'humanité et de l'amélioration de la condition de l'homme.

Quoiqu'il en soit, je souhaite tant que ces concepts philosophiques et de morale universelle puissent servir de base à votre action future face au très grand déficit lancé à tous ceux qui, à quelque niveau que ce soit, animent le vaste et important département ministériel au sein duquel vous êtes appelés à exercer.

Le Ministère en question, c'est bien entendu celui-là même qui a été désigné tantôt et dont le seul intitulé définit clairement les missions principales, le Ministère des Eaux et Forêts, de la Pêche, du Reboisement, Chargé de l'Environnement et la Protection de la Nature. Quant au grand déficit, c'est celui d'assurer la gestion rationnelle de notre patrimoine vivant, à savoir, précisément, la forêt avec la flore et sa faune, la mer, les fleuves, les rivières et les lacs avec leurs biomasses, bref la nature telle que Dieu nous l'a offerte dans un environnement sain, exempt de toute pollution.

C'est là une lourde responsabilité certes ; mais c'est aussi une tâche exaltante, tant qu'au final, elle vise à préserver la vie et à permettre aux hommes d'accéder au bien être et de jouir d'un bonheur durable.

Au demeurant, mieux que quiconque de vos compatriotes exerçant dans les autres secteurs d'activité, vous savez que la forêt en particulier et notre environnement naturel en général, sont des secteurs qui demeurent hautement vitaux, tant sur le plan

économique et social que sur le plan culturel et scientifique, entre autres.

L'on peut mesurer ainsi le poids de l'obligation de résultat qui pèse sur vous.

Mais je suis pour ma part convaincue, votre jeunesse aidant, que vous vous y emploierez avec cette même énergie et cette même détermination qui vous ont permis de voir s'ouvrir devant vous la voie du succès que nous célébrons aujourd'hui.

J'en suis d'autant plus certaine que je vous sais d'ores et déjà bénéficiaires de l'appui total des plus hautes autorités de notre pays qui, avec la communauté internationale, ne cessent de dire haut et fort leur volonté, leur détermination de placer désormais au cœur de leurs préoccupations, la gestion rationnelle de nos forêts et la protection de nos écosystèmes.

Tel est, chers filleuls, le message que j'ai tenu à vous transmettre à l'occasion de cette cérémonie de remise de diplôme qui, j'en suis sûre, demeurera gravée à jamais dans vos mémoires parce que, je le redis, elle est la consécration solennelle de votre réussite dans vos études, et parce que, il faut le redire également, elle marque en même temps le point de départ de votre entrée tant désirée dans la vie active, dans le monde des travailleurs.

Tout en vous renouvelant, chers filleuls, mes vives félicitations, je souhaite à chacun d'entre vous, une brillante carrière administrative.

Je vous remercie.

**DISCOURS DE MADAME LE PRESIDENT
DE LA COUR CONSTITUTIONNELLE**

**A L'OCCASION DU PARRAINAGE
DES INGENIEURS ET TECHNICIENS SUPERIEURS DE
L'ECOLE POLYTECHNIQUE DE L'UNIVERSITE DES
SCIENCES ET TECHNIQUES DE MASUKU**

« PROMOTION 2004 »

Monsieur le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation Technologique,

Monsieur le Gouverneur de la Province du HAUT-OGOOUE,

Monsieur le Maire de la commune de FRANCEVILLE,

Monsieur le Recteur de l'Université des Sciences et Techniques de MASUKU,

Monsieur le Directeur de l'Ecole Polytechnique,

Honorables Invités,

Mesdames et Messieurs,

La quinzième promotion des Ingénieurs et Techniciens Supérieurs issue de l'Ecole Polytechnique de MASUKU m'a fait l'insigne honneur de me choisir comme marraine.

On aurait pu légitimement s'attendre à ce que ce choix se portât sur une personnalité ayant reçu la même formation qu'elle et bénéficiant, au surplus, d'un professionnalisme avéré dans le domaine pointu des sciences technologiques.

Mais le fait qu'elle m'ait délibérément choisi est sans doute lourd de signification.

A-t-elle voulu rendre hommage au Président de la Cour Constitutionnelle ou plutôt au magistrat de carrière, à l'enseignant du Supérieur ou encore à la femme d'expérience que je suis censée être ?

Qu'importe ! Je ressens cette délicatesse comme un honneur, et mon ego est d'autant plus flatté qu'en consultant les annales de votre prestigieuse Ecole, c'est la première fois qu'une personnalité féminine est appelée à assurer le parrainage d'une promotion.

Je voudrais donc vous dire toute la fierté que je ressens en ce moment et vous remercier de cette marque de considération qu'au-delà de ma personne, vous portez à l'Institution que j'ai le privilège de présider.

Distingués Invités,

Mesdames et Messieurs,

Chers filleuls,

L'Ecole Polytechnique, l'un des départements de l'Université des Sciences et Techniques de MASUKU, n'est plus à présenter.

Créée il y a un peu plus de quinze ans, elle a déjà formé de nombreux cadres supérieurs qui constituent aujourd'hui l'élite de nombre d'entreprises publiques et privées de notre pays. Ces organismes employeurs sont unanimes sur l'excellente qualité et le bon rendement de tous les lauréats issus de cette grande Ecole.

C'est vous dire, Mesdames et Messieurs les lauréats de la quinzième promotion, l'importance du défi que vous devez

relever. En effet, à l'instar des vestales, ces prêtresses de VESTA, la déesse du foyer domestique dans l'Antiquité romaine, chargées d'entretenir le feu sacré, vous avez le devoir d'entretenir la flamme, c'est-à-dire de pérenniser la renommée de l'Institution qui vous a formés.

Mes chers filleuls,

Après de longues et laborieuses études secondaires et supérieures, qui vous ont sans doute procuré des moments de joie et de peine, parfois de découragement, vous allez à présent quitter le monde de la formation théorique pour passer à une nouvelle étape de votre vie, celle de la vie active.

En intégrant celle-ci, vous devez cependant garder à l'esprit que cette vie à laquelle vous avez tant aspiré et qui devient pour vous, aujourd'hui, une réalité, n'a plus rien à voir avec celle que nous, vos aînés, avons connue au début de nos carrières.

L'univers professionnel actuel, caractérisé par la logique de la mondialisation et de la globalisation des échanges, nous interpelle tous à plus d'un titre, et les réponses à ces interrogations dépendent en grande partie de votre capacité, à vous jeunes, à relever les défis du futur.

Vous constituez donc pour notre pays le meilleur gage du fait que vous êtes, de par votre formation, les mieux préparés pour répondre aux exigences de l'heure, singulièrement à celles du milieu industriel.

Néanmoins, force est de relever que les réalités du monde professionnel en général et en particulier celles du secteur industriel sont si inattendues et souvent si impitoyables qu'il m'est un devoir, pour accompagner vos premiers pas dans ce

milieu, de vous livrer quelques conseils qui vous permettront de vous y frayer votre chemin.

Cultiver le goût de l'effort, rechercher constamment la qualité et la perfection, la fiabilité et la rentabilité de l'entreprise ou du service public, tel est l'état d'esprit dans lequel il est souhaitable que vous travailliez.

Vous remettre perpétuellement en cause, tant en ce qui concerne vos méthodes de travail, vos connaissances que votre capacité d'adaptation aussi bien aux outils de plus en plus performants qu'aux règles en constante mutation du monde moderne, telle est l'attitude que vous devriez adopter. **BOILEAU** ne disait-il pas : « *Vingt fois sur le métier, remettez votre ouvrage ?* ».

Etre ponctuel. Ne dit-on pas que la ponctualité est la politesse des rois ? En effet, être ponctuel, c'est d'abord et avant tout respecter l'autre. L'autre, c'est le chef, c'est aussi le manœuvre-journalier, tout comme c'est le client. La ponctualité ne saurait donc être, comme le dit l'humoriste, l'art d'arriver au rendez-vous juste à temps pour s'indigner du retard des autres.

Faire preuve d'humilité tout au long de votre carrière, même si vous êtes persuadés que les connaissances que vous avez acquises dans votre Ecole vous prédisposent à occuper des fonctions de responsabilité, doit vous conduire à ne pas passer par-dessus la jambe les avis de vos subalternes et des anciens formés sur le tas et dont l'expérience acquise au fil des années peut s'avérer profitable. N'ayez donc ni peur ni honte à solliciter plus expérimenté que vous lorsque le doute vous habite. Le bon chef comme le bon ouvrier est un homme humble, qui a conscience de sa faiblesse, de son insuffisance et qui sait s'abaisser volontairement en réprimant en lui tout mouvement d'orgueil. L'humilité, chers lauréats, est la vertu cardinale que vous devez cultiver.

Mes chers filleuls,

Il y a quatre ans, à l'occasion d'une cérémonie similaire, l'opportunité m'avait été offerte de m'adresser à de hauts fonctionnaires de la République. Au cours de cette adresse, mettant l'accent sur une formule figurant à l'épilogue des textes administratifs, à savoir « partout où besoin sera », formule qui traduit, en ce qui concerne l'utilisation des ressources humaines, le principe de nécessité du service, j'avais attiré l'attention de mes filleuls d'alors sur le fait que les agents de l'Etat étaient appelés à servir partout où besoin sera, en d'autres termes, partout où le service de l'Etat les appelle. Je voudrais reprendre cela à votre compte.

En effet, dans ce siècle de l'excellence et de l'interchangeabilité des élites par-dessus les frontières, mais aussi dans cette conjoncture difficile que connaît actuellement notre pays, je vous exhorte à être réceptifs aux offres des utilisateurs, quelle que soit leur position géographique.

Chers filleuls,

Vous m'avez choisi comme marraine, je puis vous affirmer que ma sollicitude vous est acquise. C'est pourquoi je m'efforcerai, dans la mesure du possible, d'être pour vous un conseiller et un guide attentif tout au long de votre carrière. Je ne saurai terminer mon propos sans vous adresser mes félicitations les plus sincères et souhaiter que la chance accompagne chacun de vous dans cette nouvelle étape de sa vie.

Que DIEU vous protège !

Je vous remercie.

**DISCOURS DE MADAME LE PRESIDENT
DE LA COUR CONSTITUTIONNELLE**

**A L'OCCASION DU PARRAINAGE
DES HUITIEME, TROISIEME ET DEUXIEME PROMOTIONS
DES TECHNICIENS SUPERIEURS
DE L'INSTITUT SUPERIEUR DE TECHNOLOGIES**

« PROMOTION 2004 »

Monsieur le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation Technologique,

Monsieur le Ministre de la Formation Professionnelle et de la Réinsertion Sociale,

Monsieur le Ministre de l'Education Nationale,

Mesdames, Messieurs les Représentants des Partenaires Economiques,

Monsieur le Directeur Général de l'Institut Supérieur de Technologies,

Honorables Invités,

Mesdames et Messieurs,

Pour la deuxième fois en l'espace de quelques semaines, je suis appelée à parrainer une promotion de lauréats. C'est assurément pour moi une année exceptionnelle.

En effet, après la quinzième promotion des Ingénieurs et Techniciens Supérieurs de l'Ecole Polytechnique de MASUKU, je suis invitée aujourd'hui à apporter mon parrainage à la huitième promotion des départements techniques de commercialisation, gestion des entreprises et des administrations, à la troisième

promotion du département informatique et à la deuxième promotion en formation continue de l’Institut Supérieur de Technologies.

Un tel intérêt renouvelé pour ma personne m’honneure profondément, d’autant qu’il procède du choix de jeunes cadres supérieurs dont la formation est orientée vers les sciences et technologies d’avant-garde.

Aussi voudrais-je les remercier de cette délicate attention manifestée à mon endroit. Je ne saurais oublier dans ces remerciements le corps professoral et la direction de l’établissement qui ont bien voulu s’associer à cette initiative.

Distingués Invités,

Mesdames, Messieurs,

Créé en mai 1994, l’Institut Supérieur de Technologies (IST), fruit d’un partenariat entre l’Etat gabonais, d’une part, la coopération française, la coopération canadienne et les opérateurs économiques nationaux, d’autre part, a déjà livré sur le marché du travail environ 390 diplômés dont le taux d’insertion d’ensemble, en dépit de la conjoncture morose que connaît notre pays depuis peu, est de l’ordre de 78%. C’est dire que le produit IST est et demeure un bon cru pour les opérateurs économiques qui ne tarissent pas d’éloges à son égard. Cela n’est du reste pas surprenant quand on sait que les étudiants de cet établissement sont particulièrement appréciés lors de leurs déplacements en Afrique et en Europe à l’occasion des stages qu’ils y effectuent.

Ce satisfecit décerné par les opérateurs économiques, très attachés comme on s’en doute aux exigences du marché, lesquels opérateurs ont depuis toujours placé leur confiance aux efforts

conjugués de l'Administration et du corps professoral de l'Institut Supérieur de Technologies, a conditionné pour une large part mon acceptation.

En ce millénaire de l'excellence et de la globalisation, c'est un gage pour les défis qui attendent notre pays et un réel motif de fierté nationale.

Je salue à cet effet tous les efforts louables déployés par la direction de l'établissement pour rendre le produit IST de plus en plus performant et compétitif. Au demeurant, l'organisation il y a quelques jours à LIBREVILLE, d'un séminaire sur la méthodologie en sciences de gestion et le partenariat noué avec les Universités camerounaises de DOUALA et de NGAOUNDERE pour la formation des formateurs en sciences de gestion participent de cette quête de la perfection.

Je saisirai cette occasion pour adresser mes vifs encouragements à l'équipe dirigeante et plus particulièrement à Monsieur le Directeur Général de l'Institut Supérieur de Technologies qui a tout dernièrement été élu Coordonnateur Sud du Réseau Africain et Malgache pour l'Excellence en Gestion d'Entreprise.

Et pour contribuer aux efforts consentis par les uns et les autres dans la recherche de l'excellence, il me plaît de vous remettre, Monsieur le Directeur Général, au nom de la Cour Constitutionnelle, deux ordinateurs, outils désormais indispensables à la maîtrise de vos divers enseignements.

Mes Chers filleuls,

Le grand jour tant désiré est enfin arrivé. Au terme de trois années de rude labeur, ponctuées d'épreuves et de privations, vous allez à présent, tel le paysan qui, après avoir été longtemps à la peine,

recueille dans une abondante moisson le fruit de son travail, recevoir les parchemins qui constituent des passeports pour la vie professionnelle. Je vous en félicite vivement, tout comme je félicite vos parents qui n'ont ménagé ni leur temps, ni leurs moyens pour vous accompagner et vous soutenir dans ce long et laborieux parcours.

Vous vous apprêtez à quitter aujourd'hui un monde, celui de l'acquisition des connaissances, pour désormais intégrer un autre, celui de la restitution et du partage de celles-ci.

Vos enseignants, que vous trouviez parfois trop exigeants, vous y ont préparés, en même temps qu'ils vous ont formés pour répondre aux attentes du marché du travail, incertain à bien des égards, mais non dénué d'attraits. On ne saurait faire mieux.

Permettez-moi cependant, à la suite de vos encadreurs et mentors, d'attirer votre attention sur certains aspects de ce monde nouveau.

Mesdames et Messieurs les Impétrants,

Le secteur tertiaire dans lequel vous allez évoluer est capital pour le développement économique de notre pays. C'est une conviction partagée par nos dirigeants.

De fait, bien avant que ne commence à décliner la production pétrolière, nos gouvernants, conscients de la précarité de cette ressource et préoccupés par la trop grande dépendance du revenu national à l'égard de celle-ci, ont initié une réflexion visant à la diversification de notre économie en vue de préparer l'« après-pétrole ».

Au nombre des pistes retenues, figurait le secteur bancaire pour lequel notre pays paraissait avoir une vocation affirmée au

moment où son environnement dans la sous-région, voire au-delà, laissait planer quelques inquiétudes.

Y figurait également le secteur du tourisme, générateur de devises, d'autant que notre pays regorge de ressources végétales, fauniques, halieutiques et culturelles et qu'il peut se prévaloir à juste raison de posséder aujourd'hui plusieurs réserves naturelles dignes d'intérêt pour l'Humanité.

En développant le secteur tertiaire, le Gabon met beaucoup de chance de son côté pour aborder cette transition. Mais ce secteur, comme d'autres, fait encore malheureusement un appel massif aux ressources humaines étrangères. Les pouvoirs publics ont donc misé sur la formation pour renverser cette tendance. Votre Ecole en est la parfaite illustration.

C'est pourquoi, **chers filleuls**, une responsabilité toute particulière vous incombe.

Le monde actuel enregistre dans tous les domaines des avancées spectaculaires, tant au niveau des idées qu'à celui des réalisations, et ce notamment dans les techniques de gestion et de commercialisation, d'informatique et de communication.

Vous ne devez donc pas vous asseoir sur vos lauriers, car les connaissances que vous avez acquises tout au long de votre formation seront rapidement dépassées.

Aussi devriez-vous vous remettre perpétuellement en cause, en faisant montre d'une grande capacité d'adaptation à toutes ces mutations inéluctables.

En ce sens, il faudra veiller à ce que, dans le cadre de ce transfert de technologies, vous n'apparaissiez pas comme de simples consommateurs.

Vous devriez être aussi capables, tout en les assimilant, de les fondre dans le moule de notre environnement culturel et de nos exigences pratiques.

C'est à ce niveau que vous serez amenés à faire preuve de trésors d'imagination et de créativité, en prenant en compte le fait que nos pays en voie de développement disposent de moyens limités, aussi bien en ressources humaines que financières.

A cet égard, vous pourriez prendre exemple sur les pays dits émergeants que sont les « Dragons » du sud-est asiatique dont le développement fulgurant n'est dû surtout qu'à leurs capacités d'assimilation, d'adaptation et, qui plus est, d'innovation, capacités qui les placent aujourd'hui dans certains domaines dans le peloton de tête des nations industrialisées, au point même d'inverser le mouvement de transfert de technologies et des échanges au profit de l'hémisphère sud.

Chers filleuls,

Vous le savez, ce n'est pas par un coup de baguette magique que les pays précités ont pu atteindre ce niveau de développement.

Il a fallu pour ce faire que leurs cadres supérieurs consentent, au travers de programmes contraignants, à se hisser au-dessus de leurs intérêts personnels pour privilégier l'intérêt supérieur de la nation. Cela implique beaucoup de discipline et de sacrifices. Pour sûr, vous en avez les aptitudes.

Votre formation vous prédispose en effet, soit à intégrer les structures existantes de l'économie nationale, soit à créer et à gérer par vous-mêmes ou en joint-venture avec des partenaires extérieurs ou nationaux des Petites et Moyennes Entreprises à même de contribuer, non seulement au développement du tissu économique de notre pays, mais à vous assurer également un niveau de vie conséquent.

Mesdames et Messieurs les Lauréats,

Je ne prétends pas avoir épuisé le sujet, mais j'espère que ces quelques conseils et orientations vous aideront à vous frayer votre chemin dans la nouvelle société en gestation, qu'en bons architectes, vous devriez contribuer à bâtir sur un socle solide et stable.

RACINE ne disait-il pas que « *le conseil le plus prompt est le plus salutaire* » ? Même si, pour sa part, **André GIDE**, mettant en avant l'expérience, affirmait contradictoirement, je cite, « *l'expérience instruit plus sagement que le conseil* », fin de citation.

Je serais, quant à moi, tentée de dire que ces deux notions, le conseil et l'expérience, ne sont pas exclusives l'une de l'autre. Ce qu'il faudrait en revanche redouter par-dessus tout, ce serait la suffisance. Et, en cela, je rejoins **BOILEAU** qui déclarait : « *Aimez qu'on vous conseille, et non pas qu'on vous loue* ».

Je ne saurais clore mon propos sans vous renouveler mes vives félicitations et souhaiter pour chacun d'entre vous plein succès dans votre vie professionnelle.

Que **DIEU** guide vos premiers pas et vous aide à faire face, dans la sérénité, aux obstacles que vous ne manquerez pas de rencontrer sur votre parcours.

Je vous remercie.

**ALLOCUTION D'OUVERTURE DE
MADAME LE PRESIDENT
DE LA COUR CONSTITUTIONNELLE**

**A L'OCCASION DE LA CELEBRATION DE LA JOURNEE
INTERNATIONALE DE LA FEMME**

8 MARS 2007

Madame, Messieurs les Vice-Premiers Ministres,

Mesdames les Ministres,

**Excellences, Mesdames les Ambassadeurs et les
Représentants des Organisations Internationales,**

Monsieur le Représentant résident de l'UNESCO,

Distingués Invités,

Mesdames,

Il me revient, ce jour, l'honneur de souhaiter chaleureusement à chacune et à chacun d'entre vous la bienvenue au siège de la Cour Constitutionnelle.

Je voudrais, par la même occasion, adresser mes vifs remerciements au Bureau Multi pays de l'UNESCO à Libreville, qui a bien voulu initier, à l'occasion de la Journée Internationale de la Femme, cette rencontre-débat sur la thématique « *Agir contre la violence : mobilisons tous les pouvoirs pour la justice en faveur des femmes* », laquelle s'inscrit dans le thème retenu cette année par les Nations Unies, à savoir « *Mettre fin à l'impunité des violences faites à l'égard des femmes* ».

Le choix du Président de la Cour Constitutionnelle pour présider cette rencontre-débat n'est certainement pas fortuit, quand on sait que l'une des principales missions dévolues à cette haute juridiction dont il a la charge est la garantie des droits fondamentaux de la personne humaine et des libertés publiques, parmi lesquels figure, en bonne place, le droit à l'intégrité physique et morale.

Mesdames et Messieurs,

Au delà du rite annuel de cet événement important pour les femmes du monde entier, il s'agit également, aujourd'hui, de commémorer son trentième (30^e) anniversaire.

La Journée Internationale de la Femme, nous la devons à l'action des femmes ordinaires qui ont marqué l'Histoire. Elle puise ses racines dans la lutte que mènent les femmes depuis des siècles pour prendre toute leur place dans la société. Déjà dans l'antiquité grecque, Lysistrata a lancé une «grève sexuelle» contre les hommes pour mettre fin à la guerre qui sévissait alors. Pendant la Révolution française, des Parisiennes scandant «liberté, égalité, fraternité», devenue par la suite la devise de la République Française, ont marché sur Versailles pour exiger le suffrage des femmes.

Tous ces combats, et bien d'autres, avaient été menés dans un cadre informel.

L'idée de créer une structure organisée remonte entre la fin du 19^e et le début du 20^e siècle, période caractérisée dans le monde industrialisé par une croissance économique galopante, une démographie explosive et l'effervescence d'idéologies radicales.

La Charte des Nations Unies, signée à SAN FRANCISCO en 1945, a été le premier instrument international à proclamer l'égalité des sexes en tant que droit fondamental de la personne humaine.

Instituée en 1977 par les Nations unies, la Journée Internationale de la Femme nous donne l'occasion de célébrer les progrès accomplis dans la promotion et la protection des droits des femmes et d'évaluer les difficultés auxquelles elles sont encore confrontées. Elle nous permet aussi de nous pencher sur les moyens à mettre en œuvre pour que les femmes, dans leur diversité, accèdent à plus d'égalité dans la jouissance de leurs droits.

L'Organisation des Nations Unies, dans son programme, n'a eu de cesse d'apporter son appui à la sauvegarde et à la promotion des droits des femmes par une vaste et intense campagne. A cet égard, il faut savoir gré à l'Organisation d'avoir su constituer un patrimoine historique fait de stratégies, de normes, de programmes et d'objectifs qui guident et orientent les actions des pays membres.

Au fil des ans, l'action spécifique menée par l'Organisation des Nations Unies en faveur de la promotion de la femme a pris quatre orientations précises : la promotion de mesures juridiques, la mobilisation de l'opinion publique, la formation et la recherche, y compris la compilation de statistiques ventilées par sexe, et l'assistance directe aux groupes désavantagés. Aujourd'hui, son credo principal est qu'aucune solution durable aux problèmes sociaux, économiques et politiques de la société ne peut être trouvée sans la pleine participation, et la pleine autonomisation, des femmes du monde entier.

Le Gabon, qui partage les idées ainsi proclamées par les Nations Unies et participe aux activités initiées par cette Organisation a,

pour sa part, grâce à la volonté soutenue du Président de la République, Chef de l'Etat, Son Excellence El Hadj Omar BONGO ONDIMBA, mis en place des politiques, des programmes et des structures à même de promouvoir, d'améliorer et de valoriser la situation de la femme.

Ainsi l'existence depuis de longues années d'un département ministériel spécifiquement chargé de la Femme et de la Famille a favorisé la prise en compte, dans les politiques de développement de notre pays, des problèmes qui entravent l'épanouissement de la femme et l'empêchent par conséquent de jouir pleinement de ses droits.

Il y a lieu de relever dans ce cadre les différentes mesures prises tant au plan juridictionnel, économique que politique, en vue d'amener la femme à prendre la place qui est véritablement la sienne au sein de la société.

Excellences,

Distingués Invités,

Comme indiqué plus haut, le Bureau Multi pays de l'UNESCO à Libreville, a soumis à la réflexion, à l'occasion de la célébration de la Journée Internationale de la Femme, la thématique « **Agir contre la violence : mobiliser tous les pouvoirs pour la justice en faveur des femmes** ».

Dans un moment, d'éminentes personnalités vont tour à tour développer les trois sous thèmes prévus à l'ordre du jour, à savoir « *La place de la femme dans la Charte des droits de l'Homme des Nations Unies* », « *La violence à l'égard des femmes : quel cadre juridique en République Gabonaise ?* » « *Le rôle des médias dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes* ».

Ce thème nous donne l'occasion de nous pencher ensemble sur la violence faite aux femmes et aux filles dans la société et d'esquisser quelques mesures concrètes tendant à éradiquer ce fléau.

Dans cette quête, il faut le dire, nous ne partons pas du néant.

La Constitution gabonaise, notre Loi fondamentale, ne réserve pas de dispositions particulières aux droits de la femme, et pour cause.

En son article 2, alinéa 2, elle dispose que « *la République Gabonaise assure l'égalité de tous les citoyens devant la loi, sans distinction d'origine, de race, de sexe, d'opinion ou de religion* ».

Ensuite, en son article 1^{er}, elle prescrit que « *La République Gabonaise reconnaît et garantit les droits inviolables et imprescriptibles de l'Homme, qui lient obligatoirement les pouvoirs publics* ».

Chaque citoyen a droit au libre développement de sa personnalité... Nul ne peut être humilié, maltraité ou torturé... ».

C'est dire que violenter physiquement ou moralement une femme, revient ni plus ni moins à porter atteinte à son droit fondamental : le droit à l'intégrité physique et morale.

Dans son souci de garantir dans les faits les droits qu'elle accorde aux citoyens, la Constitution a elle-même prévu des instruments et des procédures juridiques appropriés.

Ainsi, les tribunaux ordinaires disposent de tout un arsenal de sanctions pour réprimer les atteintes quotidiennes aux droits et libertés des citoyens.

La Cour Constitutionnelle peut être saisie directement par toute personne physique ou morale lésée par une loi ou un acte

réglementaire censé porter atteinte aux droits fondamentaux de la personne humaine.

De même, à l'occasion d'un procès devant une juridiction ordinaire, tout justiciable peut soulever une exception d'inconstitutionnalité à l'encontre d'une loi ou d'un acte réglementaire qui méconnaîtrait ses droits fondamentaux.

La femme gabonaise, dans sa lutte pour plus d'égalité, doit pouvoir se prévaloir, en toute liberté, de l'ensemble de ces moyens mis à sa disposition par le constituant et le législateur.

Mais pour ce faire, il va de soi qu'elle dispose au préalable de l'information nécessaire s'y rapportant.

C'est à ce niveau que les médias ont un double rôle à jouer, un rôle pédagogique et de sensibilisation de l'opinion en rompant le carcan du silence qui enveloppe tous les actes odieux de violence exercés sur les femmes.

Il n'est que d'évoquer la situation des femmes délaissées et condamnées à la précarité avec leurs enfants, celle des femmes battues par leurs époux ou harcelées sexuellement dans les lieux de travail et dans les établissements scolaires, les incestes et autres viols répétitifs parfois même par les géniteurs sur leurs filles mineures.

Nous ne devons pas non plus occulter ce phénomène grave et particulièrement préoccupant de toutes ces veuves spoliées par la belle famille sitôt l'époux décédé, au nom de la tradition et des us et coutumes.

L'action conjuguée de la loi, des juridictions et des médias devrait permettre de réduire sinon d'éradiquer ces cas de violation des

droits imprescriptibles de la femme, pour ne pas dire tout simplement de l'Homme.

Mesdames, Messieurs,

Je souhaite que la célébration, cette année, de la Journée Internationale de la Femme, en ces lieux qui symbolisent l'Etat de droit, permette, non seulement d'impulser une nouvelle dynamique aux décideurs et autres tenants de pouvoir, afin qu'ils jouent effectivement leur rôle dans le processus complexe de la quête de l'égalité femme homme, mais aussi d'augurer de lendemains meilleurs pour la femme, et partant, pour la société dans son ensemble.

Aussi, convaincue que les compétences et intelligences ici réunies donneront à ces assises leur pleine mesure, je souhaite plein succès à nos échanges.

Sur ce, je déclare ouverte la rencontre-débat sur la thématique : « Agir contre la violence : mobilisons tous les pouvoirs pour la justice en faveur des femmes ».

Je vous remercie.

**ALLOCUTION DE CLOTURE DE
MADAME LE PRESIDENT DE
LA COUR CONSTITUTIONNELLE**

**A L'OCCASION DE LA CELEBRATION DE LA JOURNEE
INTERNATIONALE DE LA FEMME**

8 MARS 2007

Madame et Messieurs les Vice-Premiers Ministres,

Mesdames les Ministres,

**Excellences, Mesdames les Ambassadeurs et les
Représentants des Organisations Internationales,**

Monsieur le Représentant résident de l'UNESCO,

Distingués Invités,

Mesdames,

Au terme de ces échanges, et avant de clore cette rencontre-débat, je me dois d'adresser à l'assistance, aux oratrices, aux illustres personnalités ici présentes et à l'UNESCO toute ma reconnaissance pour votre contribution au succès de celle-ci. Certes, quelques heures de réflexion sur ce thème de la violence à l'égard des femmes ne sauraient suffire pour épuiser la question.

Cependant, la qualité des exposés sur les trois sous thèmes retenus, la densité des interventions et la richesse des échanges au cours des débats qui ont suivi ces brillantes présentations, ont permis de démontrer, un tant soit peu, que ce n'est pas faute de dispositions légales que le combat contre la violence à l'égard des femmes n'est toujours pas gagné. Toutefois, si le cadre juridique

existe, il faut encore que les femmes et les jeunes filles, principales concernées en soient suffisamment informées.

Ici, le rôle des pouvoirs publics, des associations et organisations non gouvernementales des femmes et des hommes, ainsi que celui non négligeable, pour ne pas dire fondamental, des médias, est plus que capital.

Je lance donc un vibrant appel aux autorités administratives, politiques, législatives et judiciaires, aux organisations nationales et internationales, aux médias publics et privés, à toutes les couches sociales de la Nation, bref à chacun de nous à ne ménager aucun effort pour garantir l'intégrité physique et morale des femmes qui, comme chacun le sait, constituent le pilier de l'Humanité.

Sur ce, je déclare close la rencontre-débat sur le thème : « *Agir contre la violence : mobilisons tous les pouvoirs pour la justice en faveur des femmes* » initiée par le Bureau Multi pays de l'UNESCO, à l'occasion de la 30^e Journée Internationale de la Femme.

Je vous remercie.

**DISCOURS DE MADAME LE PRESIDENT
DE LA COUR CONSTITUTIONNELLE
A L'OCCASION DE LA CEREMONIE DE
PARRAINAGE DE LA 8^{EME} PROMOTION
DE L'ECOLE D'ETAT MAJOR DE LIBREVILLE**

Madame le Ministre de la Défense Nationale,

**Monsieur l'Ambassadeur, Haut Représentant de la République
française au Gabon,**

Excellences Mesdames, Messieurs les Ambassadeurs,

**Monsieur le Secrétaire Général du Ministère de la Défense
 Nationale,**

**Monsieur le Général Commandant en Chef de la Gendarmerie
 Nationale,**

**Monsieur le Général, Chef d'Etat-major général des Forces
 Armées,**

**Monsieur le Général Commandant les Forces françaises au
 Gabon,**

Messieurs les Officiers Généraux et Supérieurs,

Distingués invités,

Chers filleuls,

L'honneur m'a déjà été fait, dans ma vie professionnelle, de donner mon nom à des promotions d'élèves sortis de certains de nos établissements supérieurs au Gabon.

Il s'est toujours agi de moments d'intense émotion pour la marraine que je fus et pour mes différents filleuls avec lesquels je suis parvenue à construire des relations multiples.

Mais je ne vous cache pas que depuis la date de ma sollicitation en vue du présent parrainage à ce jour, j'éprouve un sentiment tout particulier.

Inscrire mon nom après ceux des illustres parrains qui m'ont précédée, de la première à la huitième promotion de cette Ecole d'Etat-major, est pour moi l'occasion légitime d'une rare fierté.

A en juger par la succession de très éminentes personnalités, ayant pour certaines la lourde charge de conduire les destinées de leurs pays, le moins qu'on puisse dire est que, depuis sa création en 2002, cette Ecole d'Etat-major de Libreville a été excellemment honorée et accompagnée.

Toutes choses qui rehaussent l'éclat de son rayonnement. Et je dois pouvoir le dire, le Gabon a de bonnes raisons d'en être fier.

Comprenez, **Excellences, Mesdames, Messieurs, Chers filleuls**, que c'est un immense plaisir pour la marraine que je suis de célébrer cette neuvième promotion.

Dans le même temps, j'ai également pleinement conscience de la responsabilité qui m'incombe de vous faire partager ce socle commun de principes qui doivent servir de guide à nos actions.

Me trouvant face à de hauts responsables militaires à qui il incombera la très lourde charge de conduire les destinées des forces armées d'une bonne partie des Etats de notre continent, il

m'est malaisée d'aborder des questions pointues de tactique, de stratégie, ou d'autres encore, relatives à l'art du commandement que vous maîtrisez mieux que quiconque.

M'inspirant des conseils avisés de **Sun TSU** qui recommandait d'évoluer en terrain familier, je voudrais plutôt convoquer votre attention sur les concepts de Nation et de Droit, pour opérer en quelque sorte un mouvement de tenaille qui consistera à rappeler que l'intervention des forces armées est conditionnée et soumise à la Nation et au Droit.

C'est indiquer, en d'autres termes, qu'en toutes circonstances, l'institution militaire, cette « Grande Muette » - pour reprendre l'expression française évocatrice d'un principe de neutralité excluant notamment les militaires du droit de vote - se trouve sous l'autorité du pouvoir politique.

Cette soumission au politique est une exigence d'ordre constitutionnel qui explique que les forces armées ne devraient intervenir qu'à la demande et sous l'entier contrôle du pouvoir politique, seul à même de légitimer leur intervention.

En droit gabonais, l'autorité hiérarchique du politique sur le militaire se retrouve ainsi affirmée par la Constitution, notamment en son article 22 qui dispose que « *le Président de la République est le chef suprême des forces armées et de sécurité. Il préside les conseils et comités supérieurs de la défense nationale* ».

Cette disposition, qui se retrouve quasiment à l'identique dans la plupart des Constitutions de nos Etats, s'inscrit dans la tradition

démocratique. Elle s'inspire directement du principe romain *cedant arma togae* qui signifie **l'arme cède à la toge**.

Elle a pour finalité essentielle de rappeler le principe de la primauté du pouvoir civil sur l'institution militaire.

Il appartient ainsi au seul pouvoir civil, incarné en l'occurrence par le Président de la République, de nommer aux emplois supérieurs militaires de l'Etat, de conduire la politique de la guerre et de contrôler les opérations militaires.

Assurer la défense de la Nation, l'ordre public interne et externe, au besoin par le recours aux forces armées, est une fonction essentielle de l'Etat.

Elle fait partie, au même titre que la justice et d'autres activités d'intérêt général, de ces fonctions régaliennes qui caractérisent au plus haut point l'intervention de la puissance publique souveraine.

Mais encore, si les missions dévolues à l'institution militaire sont consubstantielles à la notion d'Etat, il faut également bien voir que la composition des forces armées est intimement liée au concept de Nation.

Il n'est, pour cela, que de se référer à **Nicolas MACHIAVEL**, qui dans « Le Prince », son ouvrage politique de référence, dont de longs développements sont consacrés à la question militaire, affirme, je cite :

« *Le Prince dont le pouvoir n'a pour appui que des troupes mercenaires, ne sera jamais ni assuré ni tranquille ; car de telles troupes sont désunies,*

ambitieuses, sans discipline, infidèles, hardies envers les amis, lâches contre les ennemis ; et elles n'ont ni crainte de Dieu, ni probité à l'égard des hommes ». Fin de citation.

Aussi, l'Armée doit-elle être l'émanation de la Nation, cette entité qui exprime le vouloir vivre collectif de la population d'un territoire donné.

Émanation de la Nation, l'Armée est ainsi le meilleur rempart de son éternité en même temps que le garant des droits et libertés qui s'y sont développés.

C'est dans ce sens que, s'exprimant en France, lors des débats de la constituante en 1789, **DUBOIS-CRANCÉ** a pu déclarer à juste titre : « *je dis que dans une Nation qui veut être libre... tout citoyen doit être soldat, et tout soldat doit être citoyen* ».

Il s'agit bien de prendre conscience à la fois d'une solidarité effective entre tous les citoyens et d'une communauté de devoirs en défendant le territoire.

La liberté des nations est à ce prix.

La Constitution de la République Gabonaise retranscrit parfaitement cette nécessité lorsqu'elle énonce en son article 1- 22 que « *la défense de la Nation et la sauvegarde de l'ordre public sont assurées essentiellement par les forces de défense et de sécurité nationales. En conséquence, aucune personne, aucun groupement de personnes ne peuvent se constituer en milice ou groupement paramilitaire ; les forces de défense et de sécurité nationales sont au service de l'Etat* ».

En prescrivant qu'« *en temps de paix, les forces armées gabonaises peuvent participer aux travaux de développement économique et social de la Nation* », l'alinéa trois de ce même article manifeste également cette communauté d'intérêts qui doit s'instaurer entre l'Armée et la Nation.

Bien chers filleuls,

Vous êtes des militaires de haut rang.

Vous avez choisi pour marraine un Magistrat de carrière.

A première vue, nos métiers respectifs nous destinent à des préoccupations éloignées les unes des autres.

Mais à bien y regarder, ma conviction est qu'il y a une grande analogie entre vos charges et la mienne.

En effet, la recherche de la paix peut être regardée comme un dénominateur commun de nos fonctions respectives.

D'une part, en dénouant les litiges qui lui sont soumis, le juge, de manière générale, s'attelle à une mission de pacification des rapports sociaux.

Cette orientation est encore plus marquée si l'on songe que le Juge Constitutionnel en droit gabonais est également investi du règlement du contentieux des élections politiques, dont les enjeux, si l'on n'y prend garde, peuvent conduire à une rupture de la paix sociale.

D'autre part, prévenir les ruptures de la paix, pacifier les rapports sociaux, c'est-à-dire, en définitive, assurer la défense de la Nation,

se trouvent également, dans une mesure qui est loin d'être négligeable, au centre des missions ordinairement dévolues aux forces armées.

De fait, le juge, comme le militaire, contribue à la préservation des liens de fraternité et de compréhension entre les citoyens d'un même pays et, au-delà, entre les Nations.

Ce faisant, ils créent, chacun dans son domaine d'action, les conditions propices à l'exercice par le peuple et les citoyens de leurs droits et libertés ainsi qu'au développement économique et social du pays.

Chers filleuls,

A l'instar de vos aînés des huit précédentes promotions, vous pouvez être fiers de la formation de qualité que vous avez reçue dans cette Ecole d'enseignement militaire supérieur du premier degré à vocation régionale, fruit d'une exemplaire coopération entre le Gabon et la France, et dont la scolarité présente de nombreuses analogies avec l'Ecole d'Etat-major française, sa prestigieuse devancière.

De l'avis de tous, depuis son ouverture, l'Ecole d'Etat-major de Libreville œuvre, à la satisfaction de toutes les parties prenantes, à la réalisation des nobles missions qui lui ont été assignées.

Patiemment, avec rigueur et ténacité, sa bonne réputation se construit, donnant ainsi tout son sens à sa devise qui est de cultiver l'excellence.

C'est le lieu de rendre un vibrant hommage au sérieux et au professionnalisme du corps enseignant ainsi qu'au savoir-faire de tout l'encadrement administratif qui singularise cet établissement.

Recrutés tous sur la base d'un concours s'adressant à des militaires ayant au minimum le grade de Capitaine et au maximum celui de Commandant, et présentant les pré-requis de larges connaissances générales et militaires, le diplôme d'état-major qui va vous être remis dans quelques instants vous ouvre l'accès à l'enseignement militaire du deuxième degré.

A l'évidence, chacun de vous l'aura noté : on se trouve en présence d'un saut qualitatif dans l'évolution de vos carrières respectives.

Mais déjà, au sortir de cette formation, vous êtes aptes à occuper, entre autres, des fonctions de commandement, d'état-major et de directeur en temps de paix, de crise ou de guerre et à prendre part aux opérations de maintien ou de rétablissement de la paix.

Il s'agit là de lourdes et exaltantes responsabilités.

Excellences Mesdames et Messieurs,

Chers filleuls,

De nos jours, il est juste de se féliciter de ce que, à côté de ses missions classiques, l'Armée soit de plus en plus sollicitée pour accomplir d'autres activités d'intérêt général, incluant notamment le maintien de la paix ainsi que d'autres entreprises utiles au développement de nos pays.

C'est au demeurant les missions que la Communauté internationale lui assigne de plus en plus.

A cet égard, il n'est que de se référer aux nombreuses missions de prévention ou de règlement des conflits envoyées par les Nations Unies aux quatre coins du monde, à celles commises par l'Union Africaine au niveau régional ou encore à celles mandatées par la CEMAC ou la CEDEAO au niveau sous-régional.

Comme vous le constatez, dans leur composition, ces opérations de maintien de la paix font appel à des militaires originaires de différents pays.

Emanation des Nations, les forces armées dont vous avez vocation à devenir les élites se doivent ainsi, non seulement de préserver la vie des Etats, mais également d'assurer la liberté des Nations, dans le respect des principes posés par nos Lois fondamentales.

Mais encore faut-il envisager l'Etat dans une perspective plus actuelle. Les « Etats nations », ceux du XIXème ou du début du XXème siècle ont disparu.

Le développement exponentiel des relations internationales, les interdépendances économiques politiques ou encore militaires qui se sont créés, et dont vous êtes un exemple, ont conduit à des transferts de souveraineté vers des entités supranationales.

L'Etat moderne a perdu ou partage aujourd'hui une bonne part des attributs de la souveraineté dont il possédait autrefois l'entier monopole.

Il n'est plus cet Etat principalement soucieux de ses prérogatives et de son indépendance, recroquevillé derrière ses frontières.

On doit aujourd'hui penser en termes de coopération interétatique, de partage de moyens et de compétences, qui seuls permettent un développement économique durable mais également la paix et la sécurité pour l'ensemble des populations.

Il est totalement irréaliste de penser pouvoir assurer la paix sur son territoire, seul derrière ses frontières, quand vos voisins s'entredéchirent par exemple dans des conflits ethniques.

Cette forme de coopération, fort utile, dont vous êtes des acteurs privilégiés, pratiquée ailleurs, est d'autant plus nécessaire dans nos jeunes Etats, pour la plupart issus des mouvements de décolonisations.

Elle doit devenir un atout pour renforcer le sentiment d'appartenance à une entité africaine plus vaste, unie autour d'un socle commun de valeurs, dont vous serez les principaux garants.

Excellences Mesdames et Messieurs,

Mes chers filleuls,

Notre communauté internationale a été le témoin réjoui, ces dernières décennies, d'une évolution remarquable du droit international humanitaire, dont l'objet est de préserver la dignité humaine en période de conflit armé.

Des juridictions pénales internationales, permanentes ou non, ont vu le jour, investies de la compétence de juger toutes les personnes

impliquées dans la commission des crimes les plus graves comme le génocide, le crime contre l'humanité et le crime de guerre.

Ce droit pénal international fait partie du corpus normatif qui servira de cadre à l'accomplissement de vos missions.

Pour ma part, je suis absolument confiante en l'avenir.

Sachant que la vocation de l'Ecole d'Etat-major de Libreville est de s'ouvrir à des cadres militaires venus de nombreux pays de notre continent, à savoir, comme c'est le cas pour cette neuvième promotion, du Bénin, du Burkina Faso, du Burundi, de la République Centrafricaine, du Cameroun, du Congo, de Madagascar, du Mali, de la Mauritanie, du Niger, du Sénégal, du Togo et, bien entendu, du Gabon, je suis persuadée que ce contexte interétatique vous a permis, au-delà des acquis techniques, de vous connaître, de vous souder et d'adhérer ensemble à une vision commune.

Mon opinion est qu'elle sera un atout déterminant dans la qualité de vos interventions auprès des populations et que ce gage de fraternité sera de nature à dissiper le spectre de la guerre.

Chers filleuls,

Je suis convaincue, maintenant que vous allez réintégrer vos unités dans vos pays respectifs et dans les nouvelles fonctions qui vous seront confiées, que vous mettrez en application les enseignements qui vous ont été dispensés ici ; que, bien plus, vous allez être les ambassadeurs de l'unité et de la paix dans le continent qui en a tant besoin.

En ayant à l'esprit une règle de méthode qui caractérise le travail du Juge, lequel ne se précipite pas face à un dossier, mais prend le temps de l'instruire afin de se forger sa religion, je voudrais, à la suite de vos formateurs, vous exhorter à l'attachement au travail bien fait ainsi qu'à l'endurance qui, de tout temps, a toujours caractérisé les forces armées.

L'Armée est un corps d'excellence qui renferme un ensemble de métiers précis qui ne demandent qu'à être mieux connus du plus grand nombre.

Au Gabon, par exemple, l'organisation annuelle des Journées portes ouvertes des forces de sécurité et de défense est une excellente idée qui permet à l'opinion d'avoir notamment une meilleure connaissance des opportunités professionnelles qu'offre ce grand corps de l'Etat, tout en accroissant l'estime et le respect qui lui est dû.

Cette initiative conforte la pertinence de l'idée que l'Armée est partie intégrante de la société et que l'alliage Armée-Nation peut être poursuivi comme un objectif raisonnable.

Au demeurant, à bien y regarder, l'Armée secrète un certain nombre de valeurs qui peuvent être utilement inculquées à la société civile.

Il en est ainsi, par exemple, lorsque le civisme vient cruellement à faire défaut dans le tissu social.

C'est pourquoi j'ai noté avec satisfaction que l'une des recommandations des derniers états généraux de l'Education, de

la Recherche et de l'adéquation formation-emploi que le Gabon vient d'abriter est revenue sur la restauration du service militaire obligatoire, dès l'âge de dix-huit ans.

Dans cet esprit d'optimisme, je voudrais lancer un appel pour que nos armées ne tournent pas le dos à la Nation, mais qu'elles accompagnent les processus de démocratisation et de consolidation de l'Etat de droit entrepris ici et là, pour le plus grand bien de notre continent.

A propos d'Etat de droit, l'une de ses exigences implique en tout premier lieu qu'il existe une hiérarchie entre les catégories de règles juridiques, une pyramide normative au sommet de laquelle se trouve la Constitution. L'Etat de droit impose ainsi que la règle inférieure doive se soumettre à la norme qui lui est supérieure, de la même façon que dans l'organisation militaire le subalterne doit se soumettre à l'ordre hiérarchique de son supérieur et y conformer à sa conduite.

Cette soumission au droit s'impose à tous sans dérogation, à l'ensemble des citoyens de l'Etat comme aux pouvoirs publics qui exercent leurs compétences dans le cadre strictement fixé par la Constitution. Et les forces armées, en tant que partie de notre administration, n'y échappent pas.

Le message du constituant est clair. Il existe des valeurs, des droits et libertés qui s'appliquent à l'intérieur de l'Etat, voire au-delà. Notre devoir sacré est de les respecter et de les défendre.

C'est sur ces fondements que nos Lois fondamentales ont été bâties.

Autant, en ma qualité de Juge Constitutionnel, il m'incombe de faire respecter la Constitution, afin qu'il ne soit pas porté atteinte ni à sa lettre ni à son esprit, autant il vous reviendra, **bien chers filleuls**, plus que par le passé, de protéger nos territoires et nos populations, en envisageant toujours ces dernières dans la seule perspective qui vaille, c'est-à-dire celle d'une communauté africaine indissoluble.

Faut-il le redire, si nos armes sont différentes, la mission qui nous est assignée et le combat que nous menons pour le Droit, la Nation et l'Afrique est identique.

Votre palmarès est éloquent, et c'est avec grand enthousiasme que je vous souhaite de poursuivre d'excellentes carrières.

Dans le même élan, je forme des vœux de longévité à l'Ecole d'Etat-major de Libreville.

Je vous remercie.

**DISCOURS DE MADAME LE PRESIDENT
DE LA COUR CONSTITUTIONNELLE**

**A L'OCCASION DE LA CEREMONIE DE BAPTEME
ET DE REMISE DES DIPLOMES AUX LAUREATS**

**DE LA 9EME PROMOTION DE
L'ECOLE D'ETAT-MAJOR DE LIBREVILLE**

2010

Madame le Ministre de la Défense Nationale,

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,

Messieurs les Présidents des Institutions et des Autorités Administratives Indépendantes,

Monsieur l'Ambassadeur, Haut Représentant de la République Française auprès de la République Gabonaise,

Excellences Mesdames,

Messieurs les Ambassadeurs,

Messieurs les Commandants en Chef et Monsieur le Chef d'Etat-Major Général,

Monsieur le Commandant de l'Ecole d'Etat-Major de Libreville,

Mesdames et Messieurs les Officiers Généraux et Supérieurs des Forces de défense,

Distingués invités,

Chers filleuls,

C'est avec un réel plaisir que je prends la parole au cours de cette cérémonie marquant la sortie de la 9^{ème} promotion de l'Ecole d'Etat-major de Libreville.

Ce plaisir est d'autant plus réel que, d'une part, depuis février 2002, date de création de cet établissement destiné à la formation des hauts cadres militaires africains, les précédentes promotions ont toujours été parrainées par d'éminents Chefs d'Etat et quelques illustres personnalités et, d'autre part, c'est pour la première fois, qu'une promotion va porter le nom d'une personnalité féminine.

Je voudrais à cette occasion particulière adresser mes sincères remerciements aux élèves de la 9^{ème} promotion pour avoir jeté leur dévolu sur ma personne. Mes remerciements s'adressent également à Monsieur le Président de la République Chef de l'Etat, Chef Suprême des Armées, ainsi qu'à Madame le Ministre en charge du portefeuille de la Défense nationale pour avoir entériné ce choix hautement symbolique et empreint de considération et de confiance, choix qui m'honore grandement en même temps qu'il honore l'Institution que je dirige, la Cour Constitutionnelle.

Chers filleuls,

Vous êtes des militaires de haut rang.

Vous avez voulu et obtenu qu'un haut Magistrat de carrière parraine votre promotion.

A première vue, nos métiers respectifs nous destinent à des préoccupations éloignées les unes des autres.

Mais à bien y regarder, ma conviction est qu'il y a une grande analogie entre les missions du Militaire et celle du Juge.

La recherche de la paix et de la stabilité des Institutions, la protection des droits fondamentaux et des libertés individuelles et publiques entre autres, peuvent être regardés comme le dénominateur commun de nos missions.

En effet, en dénouant les litiges qui lui sont soumis, le Juge, de manière générale, s'attèle à une œuvre de pacification des rapports sociaux.

Cette orientation est encore plus marquée chez le Juge Constitutionnel qui, en droit gabonais, s'investit notamment dans le règlement des conflits d'attribution entre les Institutions et du contentieux des élections politiques.

Le Militaire, quant à lui, en ce qu'il est chargé d'assurer la protection des personnes et des biens ainsi que la prévention des conflits, le maintien de l'ordre public, la défense de la Nation, nourrit des ambitions identiques et poursuit les mêmes objectifs que le Juge.

De fait, le Juge, comme le Militaire, contribue à la préservation des liens de fraternité et de compréhension entre les citoyens d'un même pays et, au-delà, entre les Nations.

Ce faisant, ils créent, chacun dans son domaine de compétence, les conditions propices à l'exercice par le peuple de ses droits et libertés.

C'est pourquoi, la responsabilité du Juge et du Militaire au sein de la société est toute particulière, en ce qu'il leur incombe de veiller, dans l'exercice de leurs fonctions respectives, qu'en aucun cas il ne soit porté atteinte, ni par eux-mêmes, ni par autrui, à la liberté et à la vie du citoyen ainsi qu'à la stabilité des Institutions, pour tout

dire, à ce que règne l'Etat de droit, nécessaire et indispensable au développement économique et social du pays.

A propos d'Etat de droit, l'une de ses exigences implique en tout premier lieu qu'il existe une hiérarchie entre les catégories de règles juridiques, une pyramide normative au sommet de laquelle se trouve la Constitution.

L'Etat de droit impose ainsi que la règle inférieure doit se soumettre à la norme qui lui est supérieure, de la même façon que dans l'organisation militaire le subalterne doit se soumettre à l'ordre hiérarchique de son supérieur et y conformer sa conduite.

Cette soumission au droit s'impose à tous sans dérogation, à l'ensemble des citoyens d'un pays comme aux pouvoirs publics qui exercent leurs compétences dans le cadre strictement fixé par la Constitution. Et les forces armées, n'y échappent pas.

Autant, il incombe au Juge de faire respecter la Loi fondamentale, afin qu'il ne soit porté atteinte ni à sa lettre ni à son esprit, autant il vous reviendra, **bien chers filleuls**, de veiller à l'intégrité territorial et de protéger les populations.

Faut-il le redire, si nos armes sont différentes, la mission qui nous est assignée et le combat que nous menons pour le Droit et la Nation sont identiques.

Aussi, voudrais-je, du haut de cette tribune, lancer un appel à l'endroit de nos armées afin qu'elles ne tournent pas le dos à la République, mais qu'elles accompagnent les processus de démocratisation et de consolidation de l'Etat de droit entrepris ici et là, pour le plus grand bien de notre continent.

C'est le lieu pour moi de rendre un hommage particulier aux forces armées et de sécurité gabonaises pour leur comportement hautement républicain au moment de la transition et pour la manière responsable avec laquelle elles ont accompagné aussi bien le Juge Constitutionnel que le Président de la République par intérim, et au-delà, les autres Institutions, durant cette période cruciale de l'histoire de notre pays.

En respectant à la lettre les dispositions de la Constitution relatives à la dévolution du pouvoir en cas de vacance de celui-ci, les Forces de défense et de sécurité gabonaise, ont gagné en respectabilité, en estime et en prestige.

Chers filleuls,

A l'instar de vos aînés des huit précédentes promotions, vous pouvez être fiers de la formation de qualité que vous avez reçue dans cette Ecole d'enseignement militaire supérieur du premier degré à vocation régionale, fruit d'une exemplaire coopération entre la République Gabonaise et la République Française et dont la scolarité présente de nombreuses similitudes avec l'Ecole d'Etat-major française, sa prestigieuse devancière.

Patiemment, avec rigueur et ténacité, sa bonne réputation se construit, donnant ainsi tout son sens à sa devise qui est celle de cultiver l'excellence.

Qu'il me soit permis de saluer le sérieux et le professionnalisme du corps enseignant ainsi que le savoir-faire de tout l'encadrement administratif qui singularise cet établissement.

Bien chers filleuls,

Votre palmarès est éloquent, et c'est avec enthousiasme que je vous présente mes chaleureuses et sincères félicitations.

Au vu de ce palmarès, vous méritez d'ores et déjà d'être inscrits au tableau d'honneur et d'avancement.

Dans quelques instants, vous allez recevoir vos parchemins, autrement dit, vos diplômes d'Etat-major.

Ils sont la juste récompense du travail acharné que vous avez abattu, dans l'ordre et la discipline militaire qui caractérisent si bien les métiers des armes.

Mais, surtout, ils constituent une passerelle qui vous permettra d'accéder à un autre palier de vos longues carrières.

A l'évidence, chacun de vous l'aura noté, il s'agit là d'un saut qualitatif dans l'évolution desdites carrières.

Mais déjà, au sortir de cette formation, vous êtes aptes à occuper, entre autres, des fonctions de commandement, d'état-major et de directeur, que ce soit en temps de paix, de crise ou de guerre, et à prendre part aux opérations de maintien ou de rétablissement de la paix.

Il s'agit là aussi de lourdes et exaltantes responsabilités qui commandent que vous soyez d'abord et avant tout au service de la Nation et de la République.

En ce qui la concerne, la Constitution Gabonaise retranscrit parfaitement cette nécessité lorsqu'elle énonce que « *la défense de la Nation et la sauvegarde de l'ordre public sont assurées essentiellement par les forces de défense et de sécurité nationales. En conséquence, aucune personne, aucun groupement de personnes ne peuvent se*

constituer en milice ou en groupement paramilitaire ; les forces de défense et de sécurité nationales sont au service de l'Etat ».

En prescrivant qu' « *en temps de paix, les forces armées gabonaises peuvent participer aux travaux de développement économique et social de la nation* », le constituant gabonais consacre également cette communauté d'intérêts qui doit s'instaurer entre l'Armée et la Nation.

Ainsi, bien que cela ne soit pas sa mission première, l'Armée doit être en mesure de prendre part aux travaux de construction et de réhabilitation des infrastructures, contribuant de la sorte, de manière significative, au développement du pays et à la promotion d'une Armée de proximité.

Mes Chers filleuls,

Il est juste de se féliciter de ce que, à côté de leurs missions classiques, les forces armées soient de plus en plus sollicitées par la communauté internationale dans le cadre du maintien de la paix en dehors des frontières nationales.

A cet égard, il n'est que de se référer aux nombreuses missions de prévention ou de règlement des conflits envoyées par les Nations Unies aux quatre coins du monde, à celles commises par l'Union Africaine au niveau régional ou encore à celles mandatées par la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale ou la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest au niveau sous-régional.

Comme on peut le constater, dans leur composition, ces opérations de maintien de la paix font appel à des militaires originaires de pays différents.

Sachant que la vocation de l'Ecole d'Etat-major de Libreville est de s'ouvrir à des cadres militaires venus de nombre de pays de notre continent, comme c'est le cas pour cette neuvième promotion comprenant des stagiaires représentant quatorze nationalités, je suis persuadée que ce contexte inter étatique vous a permis, au-delà des acquis techniques, de vous connaître, de vous souder et d'adhérer ensemble à une vision commune.

Vous formez là, à coup sûr, un village, je dirai même un grand village à l'échelle continentale composé, non pas de quatorze Etats nations, mais tout simplement de quatorze corps de garde. Vous devrez donc vous attacher à être l'exemple et le porte-étendard de l'Afrique tout entière.

Mon opinion est que cela constituera un atout déterminant dans la qualité de vos interventions multiformes auprès des populations et que ce gage de fraternité sera de nature à dissiper le spectre de la guerre sur le continent.

Mes Chers filleuls,

Une règle de méthode, qui caractérise le travail du Juge que je suis, est de ne jamais se précipiter face à un dossier, mais de prendre le temps nécessaire de l'instruire afin de mieux en appréhender les contours.

Aussi, voudrais-je, à la suite de vos formateurs, vous exhorter à l'attachement au travail bien fait ainsi qu'à l'endurance qui, de tout temps, a toujours caractérisé les forces armées.

Vos supérieurs, vos instructeurs n'ont pas manqué de vous le dire, le port d'une arme implique une lourde responsabilité et une grande maîtrise de soi.

En d'autres termes, les soldats que vous êtes ne doivent en faire usage qu'en dehors de toute passion, qu'en cas d'extrême nécessité dictée par le devoir, le souci de préserver la vie et la paix.

Vous devrez prendre conscience de ce que cette moisson de demain ne sera bonne et appréciée de tous que si elle s'analyse en termes d'efforts pour la prévention des conflits, la consolidation de l'unité africaine, la stabilité des Institutions établies dans vos pays respectifs, et partant, le respect de l'Etat de droit, car l'Afrique en a grandement besoin.

Vous devrez tout aussi, dès à présent, constituer une référence, un label, le label de l'excellence, et créer une dynamique unitaire autour des valeurs cardinales ci-dessus énoncées, pour le développement harmonieux et intégral de l'Afrique et pour la quiétude de ses enfants.

Pour cela, je sais pouvoir compter sur chacun d'entre vous.

Pleins succès dans l'accomplissement de vos nouvelles charges.

Je vous remercie.

DISCOURS AUX FEMMES DU HAUT-OGOOUE

Excellences,

Distingués invités,

Chères sœurs,

Il y a six mois, dans cette même salle des Fêtes de l'Hôtel Intercontinental OKOUME PALACE, j'ai eu l'insigne privilège d'être honorée par vous, mes sœurs du HAUT-OGOOUE, à l'occasion de la fête des mères.

Tant de soins portés à l'organisation de cette manifestation grandiose, tant d'égards et d'attentions portées sur ma personne ne m'ont assurément pas laissée indifférente. J'en ai ressenti une très grande joie et j'en ai gardé un souvenir impérissable.

La satisfaction personnelle que j'en ai éprouvée m'a amené à prendre solennellement l'engagement de vous recevoir à mon tour dès que l'occasion se présentera afin de vous exprimer toute ma reconnaissance.

La nouvelle année qui commence m'en donne justement l'opportunité.

J'en profite donc pour souhaiter à chacune d'entre vous mes vœux de bonheur, de santé, de prospérité et de plein succès dans toutes vos entreprises.

Les mêmes vœux je les formule à l'endroit de vos familles respectives, à l'endroit de tous ceux qui vous sont chers ainsi qu'à l'endroit tous les invités ici présents.

Mes chères sœurs,

Revenant à la cérémonie de l'année dernière, il me plaît de souligner que j'ai perçu dans la noblesse de votre geste du cœur un triple message. Le premier traduisait une certaine fierté de voir une de vos filles hissée à un si haut niveau de responsabilité et, par-delà, celle de voir reconnue la juste contribution de la femme au processus de construction de notre pays.

Le deuxième message était une invite à persévérer dans la voie de l'effort pour continuer à mériter de la Nation.

Le troisième message se voulait une reconnaissance de mon aptitude naturelle à demeurer proche et solidaire de mes sœurs, d'être à leur écoute et de toujours prêter une oreille attentive à leurs préoccupations.

Ces trois messages, je me les suis appropriés. Ils me confortent dans ma détermination à donner le meilleur de moi-même pour ne pas vous décevoir et également pour ne pas décevoir tous ceux qui ont cru et continuent de croire en la capacité de la femme et apprécient le regard qu'elle porte sur la marche du monde.

La femme dont il est question, s'agissant de notre pays, c'est, au-delà de ma personne, toutes celles présentes dans cette salle ou en dehors de celle-ci.

C'est pourquoi, je voudrais saluer ici les mérites qui sont les vôtres pour la part active prise par chacune d'entre vous, où que vous soyez, en faveur du développement de notre pays.

Ne dit-on pas qu'il faut un peu de tout pour faire un monde ? Par là, on doit entendre que le développement d'un pays n'est pas la

seule affaire d'une catégorie sociale, encore moins de quelques personnes, mais bien celle de toutes ses filles et de tous ses fils.

En d'autres termes, cela signifie que tous les apports, d'où qu'ils viennent, ont leur importance, car ils sont une pierre apportée par chacun à la construction de l'édifice commun.

Ainsi, celles d'entre vous qui sont femmes au foyer, à qui incombe principalement l'entretien, l'éducation et le suivi des enfants, préparent les cadres qui assureront la relève dans l'œuvre de construction du Gabon de demain. De même, par le soutien et les conseils de tous les instants, elles apportent à leurs époux le réconfort et la sérénité qui leur sont nécessaires pour mener à bien leurs activités professionnelles et pour faire face aux multiples soucis qui sont ceux d'un bon père de famille.

Ainsi également, celles d'entre vous qui ont pour activité la vente de produits alimentaires, l'exploitation de salons de coiffure ou de petites et moyennes entreprises, participent à la création de la richesse du pays en même temps qu'à la satisfaction des besoins vitaux des populations.,

Celles parmi vous qui exercent, à des titres divers, dans des entreprises publiques, parapubliques ou privées, par leurs compétences et leur savoir-faire, contribuent à l'augmentation de la production de ces unités, et par le fait même, à la création d'emplois indispensables au développement du pays.

De même, celles qui sont employées ou responsables dans l'Administration publique, dans les forces armées et de sécurité, par leur abnégation, leur loyauté à l'autorité en place et leur rendement, permettent à l'Administration d'être toujours plus performante et, de ce fait, à l'Etat d'assurer ses fonctions régaliennes dans les meilleures conditions possibles.

Celles d'entre vous qui sont magistrats ou avocats, voire auxiliaires de justice, ne sont pas en reste, car en veillant à la stricte application de la loi, non seulement elles rendent la justice, mais elles participent à asseoir l'Etat de droit démocratique et la bonne gouvernance.

Quant à celles qui s'investissent dans la politique, il va sans dire que la justesse et la pertinence des choix qu'elles opèrent au moment de la prise de décisions importantes concernant le développement économique et social de notre pays, sont d'un apport significatif à l'essor de ce dernier.

Mes chères sœurs,

Nous sommes à la veille d'une échéance politique majeure. En effet, dans quelques mois, il faudra procéder au renouvellement des membres des Conseils départementaux et des Conseils municipaux qui ont, entre autres responsabilités, l'élection des sénateurs.

Il faut que vous ayez à l'esprit que c'est au sein de ces instances que se prennent les décisions ayant trait à la gestion quotidienne de nos cités et villages. Il est donc souhaitable que les femmes, plus que par le passé, y renforcent leur présence pour peser davantage sur les décisions afin de mieux défendre leurs intérêts, lesquels du reste font fi des appartenances politiques.

Point n'est besoin de souligner qu'il ne saurait y avoir de clivages politiques ici, dans cette salle des Fêtes où des sœurs, auxquelles ont bien voulu s'associer des sœurs et frères d'autres contrées, sont avant tout heureuses de se retrouver, en ce début d'année, en vue de resserrer leurs liens.

Aussi, tout en vous renouvelant mes meilleurs vœux, voudrais-je vous convier sans plus tarder à la fête et vous souhaiter de passer ensemble une agréable soirée.

Je vous remercie.



Service des Publications de la Cour Constitutionnelle
de la République Gabonaise, Juillet 2019.